



Sénat Souverain de Savoie

Créé le 12 Août 1559,
Réactivé le 24 janvier 2019
souverain@senatsavoie.org



Document Officiel Jurisprudence sur le sol Savoisien.

Proposition d'accompagnement juridique concernant la légitimité Savoisienne.

Attendu que la République Française, société privée enregistrée à l'INSEE le 16/01/1947 N° siren :1000017 avec plus de 4300 sous-sociétés privées en France, s'octroie des droits sur un sol qui ne lui a jamais appartenu de plus celle-ci est géré par des amateurs mettant en doute des spécialistes reconnus au niveau international, nous refusons d'abdiquer aux règlements infligés par toutes institutions françaises.

En effet, il s'agit d'un problème juridique prioritaire car relevant du Droit International et de la Constitution Française en vigueur. Sachant que les départements Français 73 et 74 ont en effet été créés, vous ne pouvez l'ignorer, par un traité International d'annexion signé à Turin le 24 mars 1860 c'est-à-dire durant la période D'expansion coloniale de la France du second empire.

Or, depuis le 20 novembre 2015, il existe un problème que votre administration Ne peut ignorer : celui d'une abrogation démontrée du Traité de 1860 par pure Application de l'article 44§3 du Traité du 10 février 1947 issu de la conférence de paix **Tenue à PARIS du 29 juillet 1946 au 15 octobre 1946.**

Zone sous la neutralité Helvétique à la suite du traité de 1815.

***Voir - 14ème législature- Question N°10106 le 13/11/2012 (posé par Mr Nicolin Yves).**

- OPPT UCC (décembre 2012).
- fraude du nom légal.
- responsabilité et lien au VATICAN sur vos biens et votre personne «CESTUI QUE VIE».

Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales telles qu'amendée par les protocoles n° 11 et n° 14 *

Rome, 4.XI.1950 des Articles 1,5,13 et 17.

Comme vous l'aurez compris, nous sommes bel et bien libres et indépendants en Savoie et ceci étant reconnu à l'échelle internationale. Nous avons mille et une façons de vous le prouver. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous vous proposons un accompagnement juridique solide, pour vous aider à comprendre et vous défendre enfin de ce système répressif qui nous oppresse quotidiennement. N'ayez plus peur, rejoignez-nous. Nul besoin d'être né sur le sol savoisien pour bénéficier de ces droits

A bientôt.

Membre de la cour suprême



Président du Sénat souverain de Savoie

